

**Mairie de Villeneuve-d'Amont**  
**25270**

Tél : 03.81.89.51.51  
Mail : mairie@villeneuve25270.fr

**ARRETE n°22/2025 du 14/08/2025 portant retrait d'une délégation à un adjoint**

**Mme le Maire de Villeneuve d'Amont,**

Vu l'arrêté n°3/2020 du 17/07/2020, par lequel elle a donné délégation à M. Yann JUGUET, adjoint, pour :

- Bâtiments communaux : suivi des locations, réalisation d'états des lieux et visites, relevé des compteurs, mise en ligne des annonces, mise en place et suivi d'un planning des contrôles réglementaires de sécurité dans les bâtiments communaux et au stade.

- Enfance - Jeunesse : périscolaire et conseil d'école.
- Communication.
- Accessibilité.
- Sécurité routière.

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-20 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le déménagement de M. Yann JUGUET,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La délégation donnée à M. Yann JUGUET, adjoint, par l'arrêté susvisé est retirée à compter du 01/09/2025.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera transmis au contrôle de légalité, inscrit au registre des actes de la mairie et publié sur le site de la commune.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Villeneuve d'Amont  
Le 14/08/2025

Marie-Claire MONNIN,  
Maire de Villeneuve d'Amont

